



Faculté de Droit et de  
Science Politique

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

Vu la Loi n°2007-1199 du 10 août 2007,

## Composition du jury

Diplôme : Licence Droit

Niveau du diplôme : 2<sup>ème</sup> année

### Article 1<sup>er</sup> :

Sur proposition du Doyen de la faculté de Droit et de Science Politique, le Président de l'université arrête ci-après la liste des membres du jury pour l'année universitaire 2020-2021 :

Présidente : Mme DE MONTIS

Membres : M. EVEILLARD

Mme HAMONIC

Mme MALWÉ

M. MERCIER

### Article 2 :

En cas de modification dans la composition du jury, un nouvel arrêté devra être pris pour nommer le(s) nouveau(x) membre(s).

Fait à Rennes, le 17 novembre 2020

  
Catherine JOLY

Directrice de la Formation  
et de la Vie Universitaire